|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2** | **Document C23/27-F** |
| **25 mai 2023** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale | |
| STRATÉGIE DE COORDINATION DES EFFORTS ENTRE LES TROIS SECTEURS DE L'UNION | |
| **Objet**  Le présent document vise à présenter la stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union et le Secrétariat général, suite aux décisions prises par les États Membres à la Conférence de plénipotentiaires qui s'est tenue à Bucarest en 2022 (PP-22).  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport et à demander au secrétariat de le **transmettre**, pour information, au Groupe consultatif des radiocommunications (GCR), au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) et au Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT).  **Lien(s) pertinent(s) avec le plan stratégique**  Excellence en matière de ressources humaines et d'innovation institutionnelle.  **Incidences financières:**  Aucune.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  [*Résolution 71*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-071-F.pdf) *(Rév. Bucarest, 2022) et* [*Résolution 191*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-191-F.pdf) *(Rév. Bucarest, 2022), et* [*Décision 5*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/DEC-005-F.pdf) *(Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires* | |

# 1 Stratégie de coordination intersectorielle

1.1 La Conférence de plénipotentiaires de 2022 (PP-22), par sa Résolution 191 (Rév. Bucarest, 2022), charge le Secrétaire général de continuer d'améliorer la stratégie de coordination et de coopération, afin de garantir l'efficacité et l'efficience des efforts dans les domaines intéressant les trois Secteurs de l'UIT et le Secrétariat général, de manière à éviter tout chevauchement d'activité et à optimiser l'utilisation des ressources de l'Union. En outre, le Secrétaire général est chargé de recenser toutes les formes et tous les cas de chevauchement des fonctions et des activités entre les Secteurs de l'UIT et le Secrétariat général et de proposer des solutions pour y remédier.

1.2 Conformément à l'Ordre de service N° 23/06, le Secrétaire général a délégué au Vice‑Secrétaire général la mise en œuvre des stratégies et des mécanismes de coordination intersectorielle en vue de faciliter la collaboration et la coordination des activités au sein de l'Union, par l'intermédiaire des équipes intersectorielles, afin de concrétiser le principe d'une UIT unie dans l'action.

1.3 On trouvera sur la page web de l'UIT consacrée à la [coordination intersectorielle](https://www.itu.int/en/general-secretariat/Pages/intersectoral-coordination.aspx), le tableau de mise en correspondance des résolutions issues des principales conférences et assemblées de l'UIT (Conférence de plénipotentiaires, Assemblée des radiocommunications, Conférence mondiale des radiocommunications, Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications et Conférence mondiale de développement des télécommunications), élaboré après que la PP-22 a achevé ses travaux en octobre 2022.

1.4 Le Vice-Secrétaire général a procédé à une analyse complémentaire en vue de proposer une stratégie susceptible de traiter le nombre grandissant de domaines d'intérêt mutuel, assortie d'un objet et de chaînes hiérarchiques clairement définis, ainsi que de mécanismes de surveillance et d'évaluation, afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre de la Résolution 191 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires.

1.5 Conformément à la nouvelle stratégie, il est proposé de mettre en place un mécanisme de coordination intersectorielle qui s'articulera autour des trois axes ci-dessous, en fonction des thèmes et du niveau de coordination requis:

a) Direction stratégique

Le Vice-Secrétaire général et les Directeurs des Bureaux "défendront" les thèmes considérés comme étant stratégiques de sorte que l'Union puisse jouer un rôle de chef de file et mettre en avant ses travaux, conformément à son mandat et à ses objectifs stratégiques (connectivité universelle et transformation numérique durable), et compte tenu de l'importance de poursuivre les efforts engagés à l'échelle du système des Nations Unies en vue de réaliser les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Cette fonction sera coordonnée et examinée au niveau du Comité de coordination[[1]](#footnote-1).

b) Coordination des programmes

Cette fonction se substituera aux travaux du Groupe spécial de coordination intersectorielle (ISC-TF) et sera exercée sous la direction du Groupe de coordination de la gestion (MCG)[[2]](#footnote-2), y compris des directeurs régionaux, afin d'assurer des synergies, d'éviter tout chevauchement d'activité et d'utiliser au mieux les ressources, pour exploiter au maximum les retombées des programmes thématiques, ainsi que pour renforcer la coordination et la collaboration entre les trois Secteurs de l'UIT et le Secrétariat général dans la mise en œuvre des activités, par l'entremise des bureaux régionaux.

Un programme de travail annuel et des rapports semestriels par thème seront élaborés à des fins de surveillance et d'évaluation.

c) Décisions liées à la qualité de fonctionnement et à la transformation

Il sera question de thèmes liés à l'excellence institutionnelle. Sous la direction du Vice‑Secrétaire général, des mesures coordonnées seront approuvées, en accord avec les adjoints aux Directeurs des Bureaux au sein du groupe des fonctionnaires de grade D2[[3]](#footnote-3), afin de tenir compte des travaux menés conformément au principe d'une UIT unie dans l'action.

1.6 Les thèmes qui pourraient, dans le cadre de ce mécanisme de coordination étroite, ne pas relever de l'un des trois axes proposés feront l'objet de rapports établis par l'intermédiaire d'un "mécanisme d'échange d'informations". Le Comité de coordination, le MCG et le groupe des fonctionnaires de grade D2 (selon la catégorie susvisée dans laquelle s'inscrit le thème en question) décideront de la suite à donner pour coordonner tous les thèmes approuvés. Le secrétariat de l'UIT élaborera des lignes directrices pour surveiller la mise en œuvre et évaluer les incidences de la coordination intersectorielle dans son ensemble, y compris le mécanisme d'échange d'informations à l'échelle de l'UIT.

1.7 Le secrétariat, sous la coordination du Vice-Secrétaire général, continuera également à assurer la liaison avec les groupes consultatifs des Secteurs ainsi qu'avec le Groupe de coordination intersectorielle au sein des groupes consultatifs, en vue de définir les besoins des membres.

# 2 Groupe de coordination intersectorielle

2.1 Le Groupe de coordination intersectorielle (ISCG), en sa qualité de mécanisme de coordination avec les membres, s'est réuni le 2 mai 2023, parallèlement à la réunion du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR), et a poursuivi les discussions sur l'accessibilité, les changements climatiques et les réunions électroniques, en vue de définir les besoins des membres et de fournir au secrétariat les avis nécessaires sur les questions d'intérêt mutuel. Un rapport verbal a été présenté à la réunion du GCR. Le rapport de la réunion a également été présenté au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) et au Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT), en juin 2023, pour information et suite à donner.

2.2 Parmi les thèmes abordés, le Groupe ISCG a fait part de son intérêt à être associé au projet de nouveau bâtiment, afin de s'assurer que toutes les questions liées à l'accessibilité sont prises en considération. De plus, la nécessité d'établir des procédures normalisées pour les réunions de l'UIT a été évoquée. Le Groupe ISCG a en outre encouragé le secrétariat de l'UIT à faire avancer les travaux visant à harmoniser les sites web des Secteurs de l'UIT, dans un souci de clarté, pour faciliter la navigation et pour donner l'image d'une UIT unie dans l'action, notamment en ce qui concerne l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité et l'amélioration du système de recherche. Pour plus de renseignements, le Conseil est invité à consulter le [site web du Groupe ISCG](https://www.itu.int/en/general-secretariat/Pages/ISCG/default.aspx).

# 3 Proposition

Le Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport et à demander au secrétariat de le **transmettre**, pour information, au GCR, au GCNT et au GCDT.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Le [Comité de coordination](https://www.itu.int/en/council/Pages/coco.aspx) assiste et conseille le Secrétaire général sur toutes les questions mentionnées aux dispositions pertinentes de l'article 26 de la Constitution de l'UIT ainsi qu'aux articles pertinents de la Convention de l'UIT (article 6). Il est composé des cinq fonctionnaires élus de l'Union. Voir les textes fondamentaux de l'Union, disponibles [ici](https://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2022/fr). [↑](#footnote-ref-1)
2. Le Groupe de coordination de la gestion ([MCG](https://www.itu.int/en/council/Pages/mcg.aspx)) formule des avis et des recommandations pour examen par le Comité de coordination. Il est composé des cinq fonctionnaires élus de l'UIT, des fonctionnaires de grade D2 (actuellement les adjoints aux Directeurs des Bureaux) et du Chef du Département de la planification stratégique et des relations avec les membres (SPM), du Chef du Département de la gestion des ressources humaines (HRMD), du Chef du Département de la gestion des ressources financières (FRMD) et du Chef de l'Unité des affaires juridiques (JUR). Le Groupe MCG+ comprend également les directeurs régionaux. [↑](#footnote-ref-2)
3. Le groupe des fonctionnaires de grade D2 est composé des adjoints aux Directeurs des Bureaux (postes de grade D2) et présidé par le Vice-Secrétaire général. [↑](#footnote-ref-3)